

# PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 572 - 01 mars 2021

## Éditorial

### Élections ordinales : The game is over !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le secrétaire général du Gouvernement a adressé, le 11 février 2021, un courrier aux deux Conseils régionaux de l'Ordre régionaux des pharmaciens d'officine pour leur rappeler que les deux autres Conseils spécialisés ont tenu leurs élections dans les temps et que le ministre de l'Intérieur ne voit pas d'inconvénient à ce que les élections puissent se tenir. La seule condition qu'il a posée est le respect des mesures sanitaires relatives à la pandémie.

Le secrétaire général du Gouvernement a conclu sa correspondance en exhortant les présidents des deux conseils régionaux à organiser les élections le plus tôt possible.

Et comment peut-il en être autrement ?

La profession, qui traverse une période délicate, peine à s'auto-réguler, à se défendre et à se projeter dans l'avenir. Le

non-respect des textes qui la régissent notamment par ses représentants, les prive de la légitimité et fait d'eux une proie à la portée du premier venu.

On pourrait continuer à palabrer et à se voiler la face, comme on peut persister à nier les évidences en essayant de mettre le tout sur le dos de l'obsolescence des textes qui régissent les instances et/ou sur la rupture du dialogue avec la tutelle. La réalité est toute autre : la démocratie et les ego ne font pas toujours bon ménage et l'intérêt général n'a jamais été la somme des intérêts particuliers.

Les dernières élections n'ont pu avoir lieu qu'après une longue période de tumultes qui s'est achevée par la dissolution des deux Conseils régionaux des pharmaciens d'officine. Cette dissolution a permis au passage de faire avaler des

coulevres aux officinaux qu'ils continuent à payer au prix fort et en PPV.

Il serait injuste de ne pas saluer les efforts consentis par une partie des conseillers qui se sont toujours démenés pour servir la profession, des confrères qui ont, eux aussi, de plus en plus du mal à s'accommoder avec la situation ubuesque que vit la profession.

On ose espérer qu'on ne va pas cette fois-ci attendre la dissolution des deux Conseils régionaux et la nomination d'une commission de transition qui risque d'éloigner l'échéance de voir la profession se doter de Conseils de l'Ordre élus démocratiquement pour pouvoir accomplir les nombreuses missions qui leur sont conférées par la loi.



## Vaccination anti-Covid-19 : les pharmaciens de Benguérir donnent l'exemple !

Depuis le début de la campagne de vaccination contre la Covid-19, les pharmaciens de Benguérir, une petite ville située à 73 kilomètres de Marrakech, se sont portés volontaires pour contribuer à la réussite de la campagne de vaccination qui se déroule actuellement dans leur ville. Cet apport a été salué par le Délégué provincial de la santé qui a adressé un message de remerciements aux pharmaciens pour leur engagement durant cette campagne.

La population a apprécié l'apport des pharmaciens qui valorisent leur rôle, d'autant plus qu'ils se sont même rendus aux domiciles des sujets âgés dont l'état de santé ne leur permet pas de se rendre aux différents centres de vaccination pour bénéficier de leurs doses.



### France : le vaccin d'AstraZeneca aurait-il une «efficacité absolument phénoménale»?

Le ministre de la Santé français, Olivier Véran, a affirmé qu'une étude écossaise a révélé «pour la première fois une efficacité absolument phénoménale du vaccin AstraZeneca chez les personnes âgées, même de 65 ans et plus». Il a, cependant, indiqué que les conclusions de ces travaux doivent être analysées avec prudence.

Le fait que le vaccin d'AstraZeneca ne soit pas administré aux plus de 65 ans en France semble écorner son image et provoquer une méfiance injustifiable. Le président du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, Alain Fischer, a été contraint de faire une sortie médiatique afin de rappeler que le vaccin d'AstraZeneca «n'est pas un vaccin de seconde zone».

«Je suis prudent, mais une étude écossaise en «pré-print» montre, pour la première fois, une efficacité absolument phénoménale de l'AstraZeneca chez les personnes âgées, même de 65 ans et plus», a indiqué le ministre de la Santé, lors d'une prise de parole au Conseil économique, social et environnemental. Et d'ajouter : «Je ne vais pas le donner tout de suite aux personnes âgées de 65 ans et plus, j'attends d'abord que l'article soit relu et que les autorités sanitaires «disent que, sur la base de cette étude, nous pouvons y aller».

Cet essai clinique, qui attend d'être relu par les pairs avant sa publication, a montré une efficacité de 94% du vaccin AstraZeneca sur les hospitalisations en Écosse alors qu'elle ne serait que de 85% pour le vaccin Pfizer-BioNTech. La protection tous vaccins confondus est tout de même de 81% pour les plus de 80 ans. Il faut cependant rester prudents, ses auteurs se sont focalisés sur les hospitalisations, mais il y a d'autres points tout aussi importants à prendre en considération comme les entrées en réanimation ou les décès en dehors de l'hôpital.

Source : LCI

### Surveillance des vaccins contre la Covid-19 en France

L'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM – France) vient de mettre en ligne un point d'information concernant les effets indésirables constatés avec les trois vaccins anti-Covid-19 utilisés en France. Ce point d'information concerne les données recueillies du 12 au 18 février 2021.

Le sixième rapport de pharmacovigilance sur les effets indésirables rapportés avec le vaccin Comirnaty® de Pfizer-BioNTech fait état de 5.331 notifications d'effets indésirables depuis le début de la campagne de vaccination. Les notifications d'événements indésirables ont été analysées par les Centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) qui ont conclu que la majorité de ces effets indésirables sont attendus et ne sont pas graves.

L'analyse montre également que les effets réactogènes (fièvre, fatigue, maux de tête) sont plus fréquemment rapportés après la seconde dose, comme cela avait été observé dans les essais cliniques. Il n'y a pas eu de nouveau signal identifié durant cette période avec le vaccin Comirnaty®.

En ce qui concerne le vaccin de Moderna, depuis le début de la vaccination, 148 cas d'effets indésirables ont été analysés par les CRPV. Il s'agit le plus souvent de réactions retardées locales non graves. L'analyse montre, comme pour le vaccin Pfizer, des déclarations d'hypertension artérielle qui seront surveillées attentivement.

Il n'y a eu aucun signal de sécurité confirmé avec ce vaccin.

Pour ce qui est du deuxième rapport de pharmacovigilance sur les effets indésirables rapportés avec le vaccin AstraZeneca, il fait mention de 971 cas d'effets indésirables. La grande majorité de ces cas concerne des syndromes pseudo-grippaux, souvent de forte intensité (fièvre élevée, courbatures, céphalées). Ces cas confirment l'existence d'un signal potentiel, déjà identifié le 11 février. À ce jour, il n'y a pas d'autre signal identifié avec le vaccin AstraZeneca.

Source : ANSM

### VIH : appel à des volontaires pour un essai de vaccin préventif

L'Institut de recherche vaccinal recherche 72 volontaires âgés de 18 à 65 ans et sans problème de santé pour tester un candidat-vaccin préventif contre le Sida. La technologie innovante testée pourrait aussi être utile pour le développement d'un vaccin anti-Covid.

Cet essai de phase I qui va durer un an a pour objectif d'évaluer la tolérance des différentes doses du vaccin qui seront administrées seules ou associées à un autre vaccin dont le développement est plus avancé.

Le candidat vaccin en question, baptisé «CD40.HIVRI.Env», fait appel à l'injection d'anticorps monoclonaux ciblant spécifiquement des cellules clés de la réponse immunitaire, les cellules dendritiques.

Cet essai est en double-aveugle. Un premier groupe recevra le candidat-vaccin. Le deuxième groupe recevra un placebo. Une administration du «CD40.HIVRI.Env» associée à un vaccin à ADN pourrait améliorer la réponse immunitaire et, par la même, l'efficacité du candidat vaccin.

Source : <https://www.sudouest.fr>